



MARCHÉ DE NOËL D'AURAY 2023 DU 15 AU 24 DÉCEMBRE 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

**Merci de remplir dûment ce bulletin en lettres scripts,
à joindre avec le règlement et tous les éléments demandés.**

- Nom et Prénom.....
- Raison sociale.....
- Catégorie (bijoux, vêtements, décorations, bien-être, métier de bouche, arts plastique, etc.).....
- Adresse.....
- Code postal..... Ville.....
- Téléphone.....
- E-mail
- Site Internet.....
- N° Siret
- N° Assurance professionnelle
- Code APE.....

PÉRIODES SOUHAITÉES

- | | | |
|--|--------------------------|--------------|
| du VENDREDI 15 DÉCEMBRE au DIMANCHE 17 DÉCEMBRE
<i>vendredi de 16h à 19h, samedi et dimanche de 10h à 19h</i> | <input type="checkbox"/> | 109 € |
| du LUNDI 18 DÉCEMBRE au JEUDI 21 DÉCEMBRE
<i>lundi de 16h à 19h, du mardi au jeudi de 10h à 19h</i> | <input type="checkbox"/> | 76 € |
| du VENDREDI 22 DÉCEMBRE au DIMANCHE 24 DÉCEMBRE
<i>vendredi de 16h à 19h, samedi de 10h à 19h et dimanche de 10h à 18h</i> | <input type="checkbox"/> | 109 € |

TOTAL €

- Règlement par chèque à l'ordre de : **ATHÉNA AURAY RÉGIE DE RECETTE**
- N° de chèque.....Banque.....

MATÉRIEL

Besoin de grilles : **OUI** **NON** Nombre :

Ville d'Auray

Direction Générale des Services

Secrétariat du Maire et des élus

Hôtel de Ville - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex

courrier.mairie@ville-auray.fr • 02 97 24 01 23 • www.auray.fr

Merci d'adresser toute correspondance à Mme le Maire - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex

CONDITION GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

ADMISSION

Ce marché de Noël s'adresse à des artisans ayant une réelle volonté de production créative, et ne créant que des pièces uniques et originales de qualité définies par le comité organisateur.

Seuls seront admis les exposants répondant à ces critères :

- Artisans inscrits au répertoire de la chambre des métiers,
- Artistes affiliés à la maison des artistes,
- Artistes libres, relevant de professions libérales, et dûment déclarés.

Seule la vente de vos propres créations est autorisée, toute activité commerciale (à l'exception d'associations) est interdite.

Pour assurer la qualité du **marché de Noël**, le comité organisateur retient les exposants après s'être assuré du respect de leur qualité de créateur dans la diversité des activités souhaitées.

CONDITIONS

L'organisateur met à disposition des exposants :

- ✓ **Un emplacement de 3m de longueur x 2m de profondeur**
- ✓ **Grille d'exposition (quantité à préciser)**
- ✓ **Une alimentation électrique**

La décoration de chaque stand est assurée par les exposants (éclairage, agencement, etc...)

DÉROULEMENT

Le marché de Noël se déroulera cette année en 3 temps :

- du vendredi 15 décembre 2023 16h au dimanche 17 décembre 2023 19h
- du lundi 18 décembre 2023 16h (sauf pour ceux déjà en place ouverture lundi à 10h) au jeudi 21 décembre 2023 19h
- du vendredi 22 décembre 2023 16h au dimanche 24 décembre 2023 18h

L'agencement des stands devra obligatoirement être terminé **1h avant l'ouverture de l'espace** soit à 15h pour **les vendredis 15 et 22 et pour le lundi 18 décembre**.

Le Site sera surveillé les nuits du 15 au 23 décembre inclus (société de gardiennage) de 19h à 9h

Les exposants s'engagent à être présents de 10h à 19h (sauf samedi 24 décembre de 10h à 18h)

En cas d'absence constatée par le comité organisateur le jour de l'ouverture de chaque période, l'organisateur reprendra la disponibilité du stand attribué sans aucun dédommagement pour l'exposant.

Les exposants doivent souscrire une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Ville d'Auray

Direction Générale des Services

Secrétariat du Maire et des élus

Hôtel de Ville - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex

courrier.mairie@ville-auray.fr • 02 97 24 01 23 • www.auray.fr

Merci d'adresser toute correspondance à Mme le Maire - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex

**L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vols, pertes et intempéries.
Si le marché n'avait pas lieu, pour des raisons indépendantes de l'organisateur, ou cas de force majeure, les sommes versées resteraient acquises à l'organisateur.**

Votre dossier d'inscription doit nous parvenir complet accompagné du règlement et des documents réclamés dont la liste se trouve ci-dessous :

PIÈCES A FOURNIR :

- Attestation d'inscription à la chambre des métiers,**
Ou Attestation d'affiliation à la maison des artistes,
Ou Attestation de déclaration d'artiste libre,
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle,**
- Bulletin d'inscription** dûment rempli et quelques **clichés de vos réalisations.**
- En paraphant le bulletin d'inscription, les participants s'engagent à respecter ces conditions générales, ainsi que toutes les dispositions nouvelles pouvant être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général de la manifestation du marché de Noël par les organisateurs.

Le soussigné s'engage à ne vendre que sa propre production, il reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de participation inscrites au verso.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

RÉPONSE SOUHAITÉE AU PLUS TARD LE 5 SEPTEMBRE 2023

A L'ADRESSE SUIVANTE :

***Mairie d'Auray
100 Place de la République
56400 AURAY***

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Yves LE MOING - y.lemoing@ville-auray.fr

Ville d'Auray

Direction Générale des Services

Secrétariat du Maire et des élus

Hôtel de Ville - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex

courrier.mairie@ville-auray.fr • 02 97 24 01 23 • www.auray.fr

Merci d'adresser toute correspondance à Mme le Maire - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex